

MINES D'URANIUM, DES STÉRILES QUI N'EN SONT PAS ?

L'exploitation du minerai d'uranium, point de départ de l'industrie électronucléaire, s'est traduite par le stockage et une large dispersion d'éléments radioactifs aux alentours des mines avec contamination de l'environnement. C'est le cas pour la plupart des sites qui ont fonctionné dans le Puy de Dôme.

Le travail des associations dont Puy de Dôme Nature Environnement (PdDNE) et la CRIIRAD, et l'émission du documentaire "la France contaminée" sur France 3 en février 2009, ont amené le Ministre de l'écologie et l'Autorité de Sûreté nucléaire à publier une circulaire conjointe du 22 juillet 2009.

Ce texte demande à AREVA d'engager des actions sur ses sites miniers uranifères. Il s'agit, entre autres, de renforcer la sécurité et le contrôle de ces sites et de gérer les stériles.

De quoi s'agit-il ?

Dans son "inventaire national des sites miniers d'uranium", l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) définit 2 catégories de stériles :

- **les stériles francs** : produits constitués par les sols et roches excavés pour accéder aux "minéralisations". Leur radioactivité correspond à celle du milieu naturel.
- **les stériles de sélectivité** : produits constitués par les roches minéralisées excavées lors de l'exploitation d'un gisement mais présentant des teneurs insuffisantes pour justifier un traitement sur le plan économique. C'est du minerai radioactif composé d'uranium et de ses descendants.

En fait cette radioactivité n'est pas anodine. Les mesures faites par PdDNE sur les stériles des anciennes exploitations du département montrent des niveaux situés couramment à 10 / 20 fois le niveau naturel, et parfois beaucoup plus.

Une part importante de ces stériles a été dispersée, réutilisée pour empierrer des chemins ou des cours, voire une cour d'école comme à Lachaux, ou récupérée par des collectionneurs. Il faut ajouter le minerai exploitable qui a pu être abandonné sur des zones de chargement mal nettoyées ou lors de chute en cours de transport.

En application de la circulaire du 22 juillet 2009, AREVA a commencé les opérations de prospection pour repérer les zones de réutilisation de ces stériles. La prospection faite par hélicoptère n'est pas forcément complète, par exemple en raison du couvert végétal. Elle devra être complétée par des prospections au sol. Ce travail a été commencé autour de Saint-Priest-la-Prugne (Loire). Il sera continué dans le Puy de Dôme.

Pour informer les populations, AREVA a publié un beau dépliant (6 pages couleur) où est expliqué ce que sont les stériles. Cela donne "Il s'agit de terre, de sable ou de roche excavés pour accéder au minerai exploitable. Les stériles ne contiennent pas ou peu d'uranium. Ils ne font l'objet d'aucun traitement"

Autrement dit, AREVA retient la seule définition des stériles francs et l'applique aux stériles de sélectivité pour dissimuler leur nuisance. Le mensonge est flagrant.

Mais pourquoi ? La dispersion des matériaux radioactifs est telle que leur repérage ne pourra être complet qu'avec une participation de la population locale aidée par les associations. C'est bien ce qui a permis d'aboutir au nettoyage de la cour de l'école de Lachaux et de mettre fin aux enlèvements clandestins sur les stériles de Bancherelle à Ris.

AREVA préférerait laisser croire que tout cela n'a pas d'importance, qu'il est inutile de lui signaler quoi que ce soit et que les travaux de nettoyage peuvent se limiter à ce qu'elle aura décidé.

La santé des habitants des communes concernées, le développement touristique exigent le ramassage de tous les stériles et autres matériaux radioactifs.

Nous renouvelons donc notre appel à nous signaler les zones où des stériles ont pu être utilisés.

Rappelons que 6 communes au moins du Puy de Dôme peuvent être en cause : Lachaux, Ris, Saint-Martin-des-Ombres, Grandrif, Baffie, Charméane.



le 13 juin 2012.